

DERNIERE ECHEANCE DE LA DEMATERIALISATION DES FACTURES

Microentreprises

La mise en place de Chorus Pro

L'obligation de dématérialisation :
Origine de Chorus Pro

Chorus Pro : Le portail unique de la dématérialisation

Quels documents doivent être transmis ?

Les avantages de Chorus Pro

Comment utiliser Chorus Pro ?

Où trouver l'information relative à Chorus Pro ?

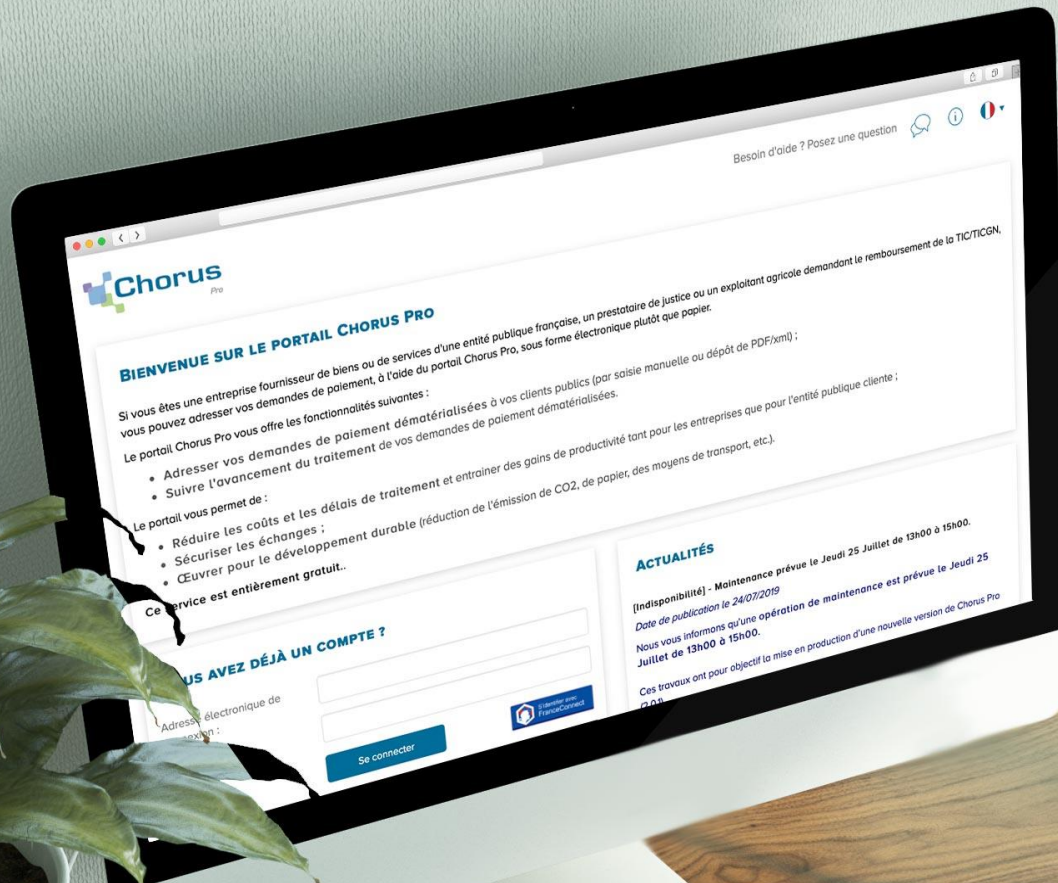
Comment créer un compte ?

Comment émettre des factures ?

Comment suivre le traitement de vos factures ?

Comment contacter le support technique ou votre client public ?

Comment bénéficier d'un accompagnement gratuit à l'utilisation de Chorus Pro ?



BIENVENUE SUR LE PORTAIL CHORUS PRO

Si vous êtes une entreprise fournisseur de biens ou de services d'une entité publique française, un prestataire de justice ou un exploitant agricole demandant le remboursement de la TIC/TICGN, vous pouvez adresser vos demandes de paiement, à l'aide du portail Chorus Pro, sous forme électronique plutôt que papier.

Le portail Chorus Pro vous offre les fonctionnalités suivantes :

- Adresser vos demandes de paiement dématérialisées à vos clients publics (par saisie manuelle ou dépôt de PDF/xml) ;
- Suivre l'avancement du traitement de vos demandes de paiement dématérialisées.

Le portail vous permet de :

- Réduire les coûts et les délais de traitement et entraîner des gains de productivité tant pour les entreprises que pour l'entité publique cliente ;
- Sécuriser les échanges ;
- Œuvrer pour le développement durable (réduction de l'émission de CO2, de papier, des moyens de transport, etc.).

Ce service est entièrement gratuit.

US AVEZ DÉJÀ UN COMPTE ?

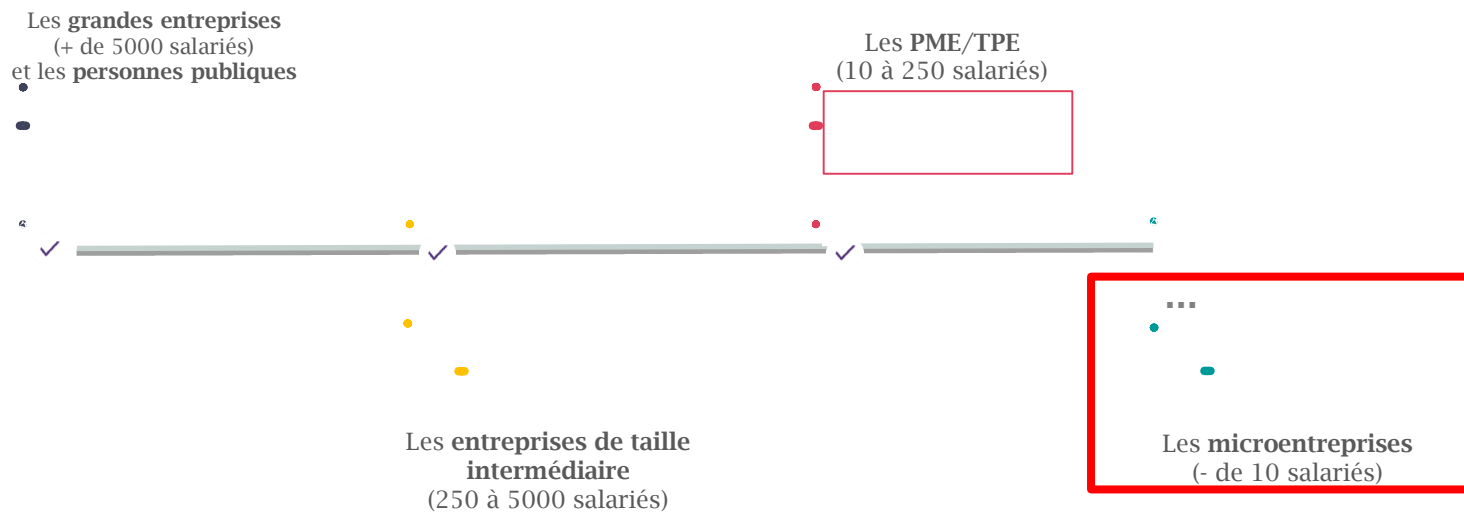
Adresse électronique de connexion :

ACTUALITÉS

[Indisponibilité] - Maintenance prévue le Jeudi 25 Juillet de 13h00 à 15h00.
Date de publication le 24/07/2019
Nous vous informons qu'une opération de maintenance est prévue le Jeudi 25 Juillet de 13h00 à 15h00.
Ces travaux ont pour objectif la mise en production d'une nouvelle version de Chorus Pro

La mise en place de Chorus PRO

- ▶ **L'ordonnance du 26 juin 2014** relative au développement de la facturation électronique dispose que les factures adressées par les fournisseurs aux structures du secteur public doivent être dématérialisées.
- ▶ Ci-après le calendrier de mise en œuvre de l'obligation pour les émetteurs de factures à destination du secteur public.



- ▶ A compter du **1er janvier 2020**, la dématérialisation des factures est donc obligatoire pour tout envoi d'une facture vers une entité publique, pour toutes les entreprises françaises.

Au titre de l'article R.2192-3 du Code de la Commande Publique, « une entité publique est fondée à rejeter toute facture qui lui serait transmise en dehors du portail électronique de facturation à condition d'informer au préalable l'émetteur de l'obligation de dématérialisation et de l'inviter à s'y soumettre. »

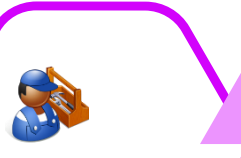
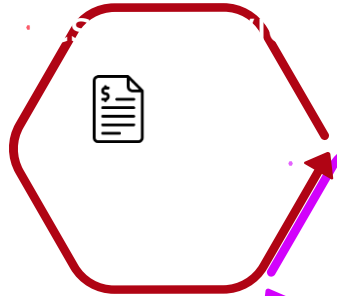
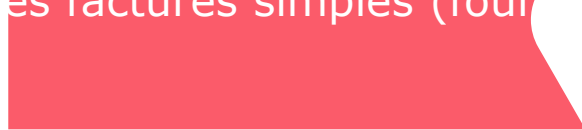
- ▶ Chorus Pro permet le dépôt, la réception et la transmission des factures électroniques, le portail est mis à disposition gratuitement. Cet outil est le seul reconnu par la réglementation pour la transmission des factures dématérialisées.

<https://chorus-pro.gouv.fr/>

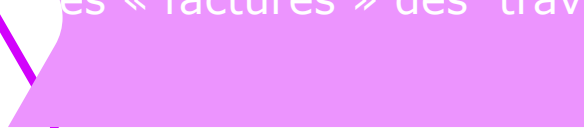
- ▶ Le service est disponible 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, hors opérations ponctuelles de maintenance ou d'une impossibilité de fonctionnement résultant d'un cas de force majeure.
- ▶ Il est accessible sur le réseau Internet (via les navigateurs Google Chrome, Mozilla Firefox, Safari, Internet Explorer et Opera) et à partir de tout type de terminal équipé des différents systèmes d'exploitation Windows 8 et supérieur, Mac OS (X 10.3 et supérieur), Android ou Linux.

Quels documents doivent être transmis ?

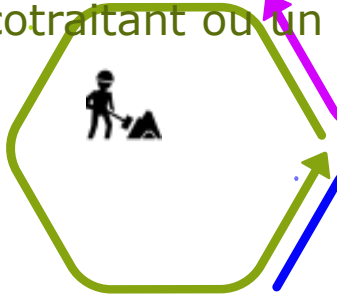
Les factures simples (pour



Les « factures » des trav



Les factures émises par un cotraitant ou un sous-traitant



Les DOME - Document On



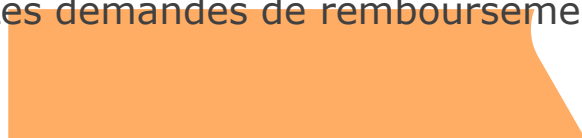
Les mémoires de frais de



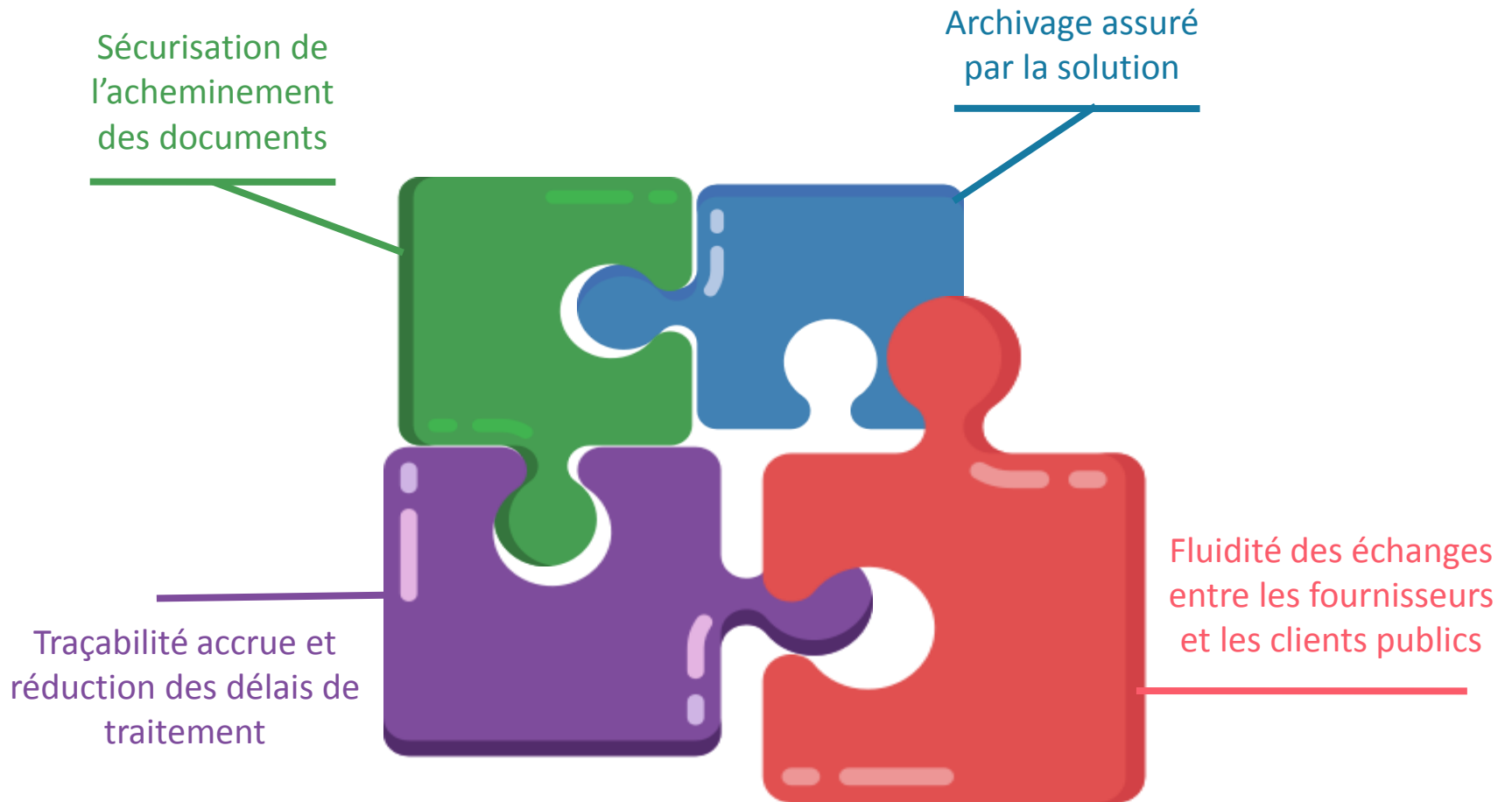
Les avoirs

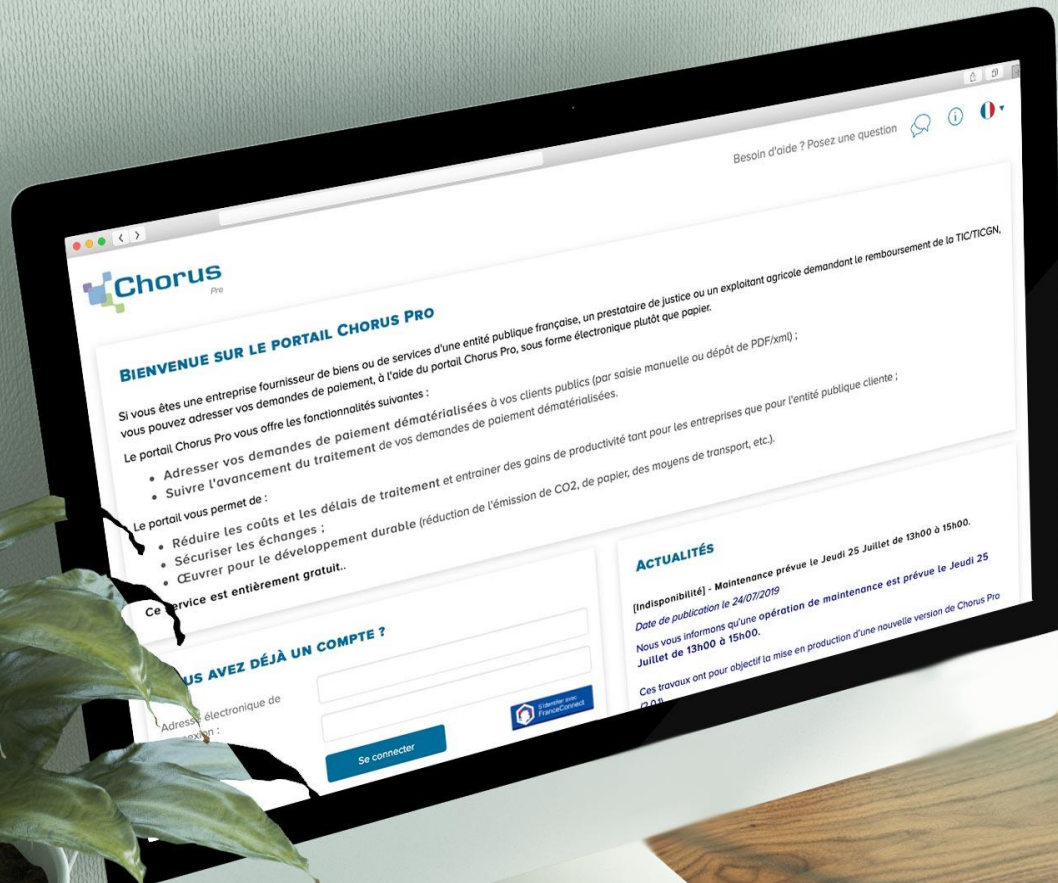


Les demandes de remboursement des carburants (pour les exploitants agricoles)



Quels documents doivent être transmis ?





Bienvenue sur le Portail Chorus Pro

Si vous êtes une entreprise fournisseur de biens ou de services d'une entité publique française, un prestataire de justice ou un exploitant agricole demandant le remboursement de la TIC/TICGN, vous pouvez adresser vos demandes de paiement, à l'aide du portail Chorus Pro, sous forme électronique plutôt que papier.

Le portail Chorus Pro vous offre les fonctionnalités suivantes :

- Adresser vos demandes de paiement dématérialisées à vos clients publics (par saisie manuelle ou dépôt de PDF/xml) ;
- Suivre l'avancement du traitement de vos demandes de paiement dématérialisées.

Le portail vous permet de :

- Réduire les coûts et les délais de traitement et entraîner des gains de productivité tant pour les entreprises que pour l'entité publique cliente ;
- Sécuriser les échanges ;
- Cœuvrer pour le développement durable (réduction de l'émission de CO2, de papier, des moyens de transport, etc.).

Ce service est entièrement gratuit.

ACTUALITÉS

[Indisponibilité] - Maintenance prévue le Jeudi 25 Juillet de 13h00 à 15h00.
Date de publication le 24/07/2019
Nous vous informons qu'une opération de maintenance est prévue le Jeudi 25 Juillet de 13h00 à 15h00.

Ces travaux ont pour objectif la mise en production d'une nouvelle version de Chorus Pro

US AVEZ DÉJÀ UN COMPTE ?

Adresse électronique de connexion :

Comment utiliser Chorus Pro ?

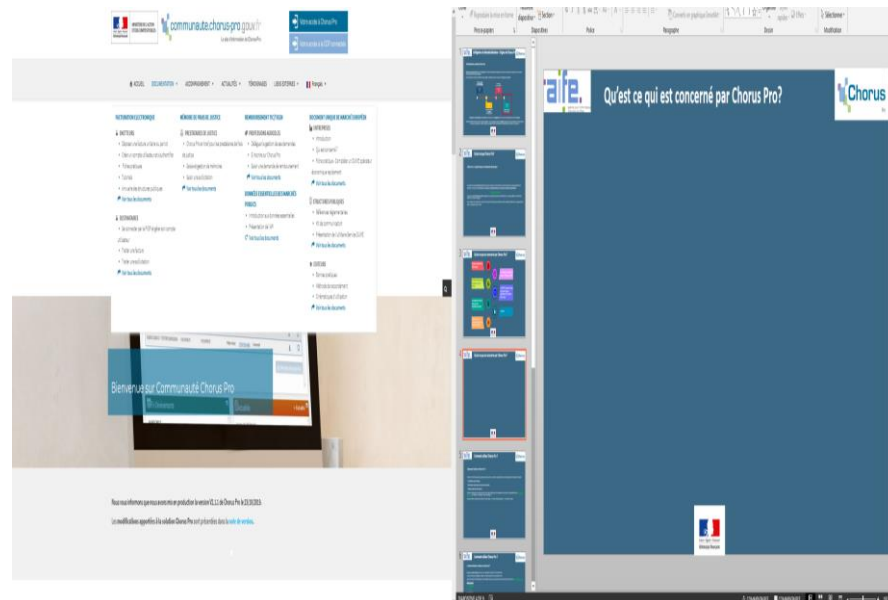
- ▶ Le site Communauté Chorus Pro regroupe toutes les informations nécessaires à la prise en main et l'utilisation de Chorus Pro. Il est accessible via le lien ci-après :

Communauté Chorus Pro

Vous y retrouverez :

- ▶ La documentation relative à la réglementation
- ▶ La documentation technique
- ▶ documentation utilisateur, les tutoriels (vidéos) et les fiches pratiques
- ▶ Les formulaires d'inscription aux accompagnements et formations en ligne

Afin de suivre l'actualité de Chorus Pro, abonnez vous à la Newsletter [ici](#)



- ▶ S'inscrire sur le Portail ne prend que quelques minutes. Pour créer un compte, l'utilisateur a besoin des informations suivantes :
 - **N° de SIRET de votre entreprise**
 - **L'adresse email (courriel) qui vous servira à la connexion**
 - **L'adresse postale de votre entreprise**

- ▶ L'inscription se fait directement au portail [Chorus Pro](#) en cliquant sur la rubrique « **Créer votre compte** ».

Vous pouvez retrouver l'aide pour la création de votre compte [ici](#) sous forme de fiche pratique et [ici](#) sous forme de tutoriel.

Trois grands **modes d'émission** de factures sont disponibles sur Chorus Pro : Portail, EDI et API.

Le Mode Portail

Le mode Portail consiste à **déposer** ou **saisir** vos factures directement sur le Portail Chorus Pro.

Le mode EDI

Chorus Pro permet des échanges d'informations par flux issus des systèmes d'information des fournisseurs. L'émetteur de factures adresse ses flux soit directement à Chorus Pro soit par l'intermédiaire d'un opérateur de dématérialisation. Il recevra les comptes rendus liés à l'intégration et au traitement de ses factures afin de lui permettre de suivre leurs paiements.

Le mode API

Chorus Pro offre l'ensemble de ses fonctionnalités sous forme de services intégrés dans un portail tiers (API/web service). L'émetteur de factures s'identifie via le compte technique sur Chorus Pro, et accède à l'ensemble des services de Chorus Pro comme par exemple le dépôt ou la saisie de factures, le suivi du traitement des factures, l'adjonction et le téléchargement de pièces complémentaires...

Ci après les liens directs vers les supports pédagogiques vous permettant de maîtriser ces fonctionnalités :

[Fiche pratique dépôt de factures](#)
[Tutoriel dépôt de factures](#)

[Fiche pratique saisie de factures](#)
[Tutoriel saisie de factures](#)

- ▶ Chorus Pro vous permet de suivre l'état de traitement de vos factures en temps réel grâce à la mise à jour des statuts. Pour ce faire, deux fonctionnalités sont à votre disposition en mode portail :
 - « **Synthèse** » : Retrouvez toutes les factures à traiter
 - « **Tableau de bord** » : Retrouvez toutes les factures triées par statut

- ▶ Vous pouvez également consulter le suivi du traitement de vos factures sur l'application smartphone « Chorus Pro – Mobile » disponible sur l'App Store et Google Play.

- ▶ Pour connaître en détail les statuts de suivi du traitement d'une facture, vous pouvez vous rendre sur la Communauté Chorus Pro en cliquant [ici](#)

- ▶ Retrouvez toute la documentation sur le suivi des factures :
 - [Tutoriel suivi d'une facture simple](#)

Comment contacter le support technique ou votre client public ?

Contactez l'assistante virtuelle ClaudIA

ClaudIA votre assistante virtuelle peut répondre à vos questions liées à l'utilisation de Chorus Pro 24h/24. Elle peut également vous aider dans les difficultés rencontrées.

Vous pouvez retrouver la fiche pratique « Faire appel à l'assistance Chorus pro » [ici](#).

Etre mis en relation avec un agent

Les opérateurs Chorus Pro vous répondent par échange de messages instantanés (Live Chat) sur la tranche horaire 8h30 – 18h30, il suffit de demander à ClaudIA.

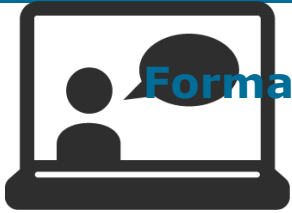
Saisir une sollicitation

A tout moment, Chorus Pro vous permet de contacter le support technique pour toute question grâce à la fonctionnalité « **Mes sollicitations** ».

Via cette fonctionnalité, vous pouvez également contacter votre client public en sélectionnant la catégorie « Factures émises » et la sous-catégorie « Question pour une entité publique »

Pour plus d'informations concernant les sollicitations :

- [Tutoriel saisir une sollicitation](#)
- [Fiche pratique saisir une sollicitation](#)



Formations en ligne

- ▶ Disponibles et adaptées à tous les publics Chorus Pro
- ▶ Formation en mode webinaire d'une durée d'1h30 composée d'une explication théorique et des manipulations directement dans l'outil
- ▶ Possibilité de poser des questions à un expert

Les formations essentielles à suivre pour une microentreprise sont :

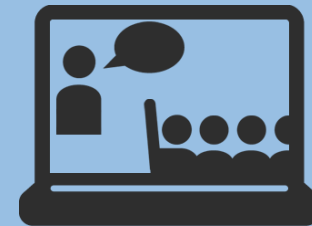
- ↯ *Comment créer mon compte utilisateur et déposer mes factures sur Chorus Pro (pour les entreprises)*
- ↯ *Gérer les factures de travaux sur Chorus Pro pour les fournisseurs (titulaire, sous-traitants et cotraitants)*

Chaque mois, retrouvez l'ensemble des formations disponibles en cliquant [ici](#)

Accompagnement individualisé

- ▶ Accompagnement dispensé en 2 séances d'1h30 sous forme de classe virtuelle
- ▶ Groupe composé d'une dizaine de participants
- ▶ Partage d'écran et interaction directe entre les participants et l'expert animateur de la session

[Lien d'inscription aux accompagnements](#)



TUTORIELS

[Créer mon compte utilisateur](#)

[Déposer une facture](#)

[Saisir une facture simple](#)

[Effectuer le suivi d'une facture simple](#)

[Paramétrer les espaces de travail sur Chorus Pro](#)

[Gérer les factures de travaux pour les fournisseurs](#)

[Gérer les factures de travaux pour les MOE](#)

[Gérer les factures de travaux pour les MOA](#)

[Effectuer le suivi des factures de travaux](#)
[Modifier mon numéro de SIRET](#)

[Paramétrage des entités publiques](#)

[Demander un rattachement et accéder aux espaces \(utilisateurs simples\)](#)

[Gestion des habilitations et des utilisateurs \(gestionnaires\)](#)

[Gestion avancée des habilitations et des utilisateurs \(gestionnaires\)](#)

[Saisir une sollicitation](#)

[Mémoires de frais de justice – Saisie](#)

[Mémoires de frais de justice - Sollicitations](#)

Vidéos explicatives sur les fonctionnalités de Chorus Pro



Fiches synthétiques de 2 pages détaillant étape par étape une fonctionnalité de Chorus Pro

FICHES PRATIQUES

[Créer un compte en quelques clics](#)

[Administrer les structures](#)

[Administrer les utilisateurs](#)

[Saisir une facture sur le portail Chorus Pro](#)

[Déposer une facture sur le portail Chorus Pro](#)

[Utiliser l'annuaire des structures publiques](#)

[Faire appel à l'assistance Chorus Pro](#)

[Se familiariser avec les différents espaces de Chorus Pro](#)

[Dépôt de note d'honoraires pour une Maitrise d'oeuvre \(MOE\)](#)

[Rechercher une facture](#)